



COMMUNE
DE
MURATO

Délibération
N°55/2022

Date de la convocation : 15/12/2022
Date d'affichage : 15/12/2022
Date de publication : 02/01/2023

Nb Conseillers afférents au CM : 15
Nb Conseillers en exercice : 15
Nb Conseillers présents : 13
Nb Conseillers représentés :
Quorum : 8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux décembre à 17h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. FESSLER Charles, M. MAZZONI Pierre-Ange,

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sebastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Adhésion au service de l'éclairage public en application de l'article 5-2 des statuts du SIEEP HC

Monsieur le Maire expose au Conseil

Une étude du réseau d'éclairage public de la commune a été réalisée par le Syndicat éponyme et approuvée par l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse qui permettra la rénovation de 164 lampes à décharges en lampes « LED » ainsi que la rénovation de 5 armoires de commande.

Ces travaux estimés à 259 000€ HT seront financés à 100% par le SIEEP HC et permettra à la commune de réaliser les économies suivantes :

- 76% sur la consommation
- 11,7 k€/an sur la facturation

Pour ce faire, il est proposé au Conseil d'adhérer au service de l'éclairage public en application de l'article 5-2 des statuts du SIEEP HC.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

- DÉCIDE** d'adhérer au service de l'éclairage public en application de l'article 5-2 des statuts du SIEEP HC.
- APPROUVE** le projet de rénovation du réseau d'éclairage public de la commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20221222-DE-55-2022_V2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/01/2023
Publication : 02/01/2023

Le Maire
M. Claude FLORI

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

